

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2019, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 1242** pour payer le coût de travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Vauquelin ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 654 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 654 000 \$;
- **Règlement 1245** pour payer le coût de travaux de gainage d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie, entre les numéros 1125 et 1411, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 149 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 149 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements 1242 et 1245 le 15 janvier 2020.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 16 janvier 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
